
DECRET N° 2014/045 DU 03 FEV 2014
portant nomination d'un Auditeur Interne dans les
Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la
Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des
Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au
poste de responsabilité ci-après, dans les Services du Contrôle Supérieur de
l'Etat :

AUDIT INTERNE

Auditeur Interne : **Monsieur CHI ASAFOR Cornelius**, Inspecteur d'Etat,
précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat,
poste créé.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la
réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 03 FEV 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



PAUL BIYA